

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

15/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) comporte l'engagement financier de la Région
Centre-Val de Loire pour les 5 années à venir sur le territoire du Pays Sologne Val Sud.

Il sera cosigné par la Région Centre-Val de Loire, le Pays Sologne Val Sud, la commune de la Ferté St-
Aubin, la Communauté de Communes du Sullias, la Communauté de Communes Val Sol, la
Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) répond aux priorités partagées dans le
SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), puis
décline les priorités partagées définies dans le projet « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie de Gien
et le projet « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie d'Orléans.

Il est composé de fiches actions qui relèvent, soit d'une action récurrente, soit d'une action originale.
Dans le cas d'une action récurrente, les modalités d'intervention régionale sont celles définies dans les
cadres de référence proposés par la Région.

Une enveloppe globale de 5 852 500 € est allouée par la Région Centre-Val de Loire pour le territoire
du Pays Sologne Val Sud dont :

- 4 113 000 € pour le CRST

- 457 000 € pour le dispositif « ID en Campagne »

Ces deux enveloppes constituent la « dotation de base » du territoire (4 570 000 €).

Les enveloppes additionnelles suivantes seront portées au CRST :

- **Logement cœur de village : 535 000 €**
- **Espaces publics cœur de village : 298 500 €**
- **Pôle d'animation (La Ferté St-Aubin) : 449 000 €**

Le projet de CRST du Pays Sologne Val Sud a été déposé en décembre 2015 auprès des services du Conseil Régional.

Ce projet de CRST a été examiné par les différents services du Conseil Régional. Faisant suite au rendez-vous de négociation du vendredi 18 mars 2016 entre les élus régionaux et les élus locaux, les masses financières ont été ajustées.

Vu le cadre d'intervention des Contrats Régionaux Solidarité Territoriale adopté en séance plénière du Conseil Régional le 25 octobre 2012,

Vu l'adoption d'« Ambitions 2020 sur le Bassin de Gien » en Commission permanente régionale en juillet 2013,

Vu l'adoption d'« Ambitions 2020 sur le Bassin de vie d'Orléans » en Commission permanente régionale le 26 septembre 2014,

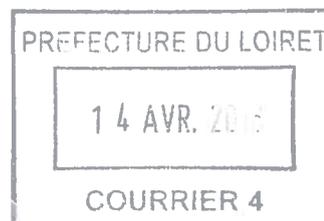
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour un montant de 4 570 000 € sur 5 ans, dont le dispositif « Idée en campagne » (457 000€), complétés des enveloppes additionnelles « logement » (535 000 €), « espaces publics » (298 500 €) et « pôle de centralité » (449 000 €), tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale afin d'engager l'instruction des dossiers dans les meilleurs délais.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le Mars 2016

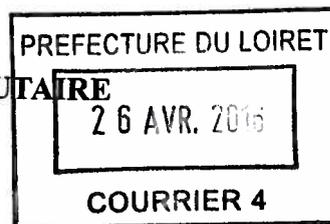


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

16/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elisabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2015 du budget principal.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2015 du budget principal
établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le
comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes
qu'en dépenses.

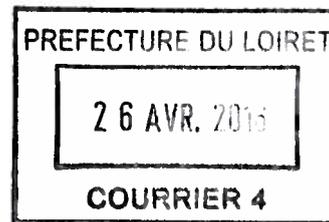
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget principal pour l'exercice 2015, qui
donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 276 915,77 €	0,00 €	- 145 406,23 €	- 422 322,00 €
Fonctionnement	293 095,93 €	0,00 €	145 078,23 €	438 174,16 €
TOTAL	16 180,16 €	0,00 €	- 328,00 €	15 852,16 €

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26 avril 2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



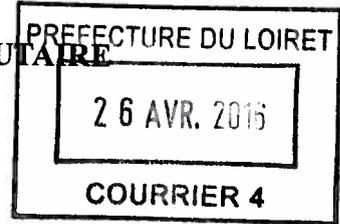


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

17/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa^beth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe SPANC.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2015 du budget annexe du
SPANC, établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le
comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes
qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget annexe du SPANC pour l'exercice
2015, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne
gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	7 143,51 €	0,00 €	638,97 €	7 782,48 €
Fonctionnement	29 876,93 €	0,00 €	- 5 086,14 €	24 790,79 €
TOTAL	37 020,44 €	0,00 €	- 4 447,17 €	32 573,27 €

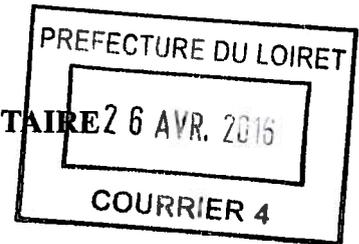
Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le 26 avril 2016

Le Président,
 Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016



18/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2015 du budget annexe
ZAE Chavannerie II, établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le
comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes
qu'en dépenses.

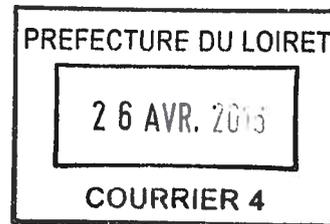
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour
l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa
bonne gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	33 990,24 €	0,00 €	- 33 978,83 €	11,41 €
Fonctionnement	- 29 397,89 €	0,00 €	30 596,67 €	1 198,78 €
TOTAL	4 592,35 €	0,00 €	- 3 382,16 €	1 210,19 €

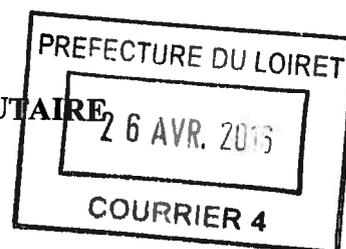
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26 avril 2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016



19/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe Prestations de services

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2015 du budget annexe Prestations de service, établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

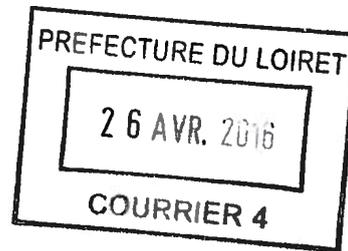
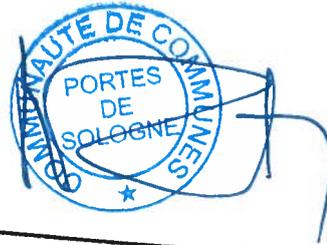
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget annexe Prestations de services pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	100,47 €	0,00 €	0,00 €	100,47 €
TOTAL	100,47 €	0,00 €	0,00 €	100,47 €

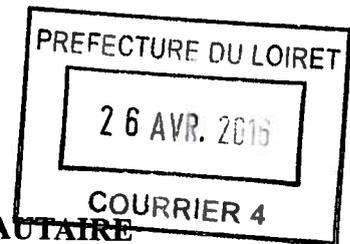
Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le 26 avril 2016

Le Président,
 Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

20/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, Mr Jean-Paul ROCHE
(ne prend pas part au vote et quitte la salle)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2015 du budget principal.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2016 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 409 824,92 €	947 783,43 €	- 145 406,23 €
Recettes d'investissement	1 409 824,92 €	802 377,20 €	
Dépenses de fonctionnement	7 555 056,01 €	7 181 292,38 €	145 078,23 €
Recettes de fonctionnement	7 555 056,01 €	7 326 370,61 €	

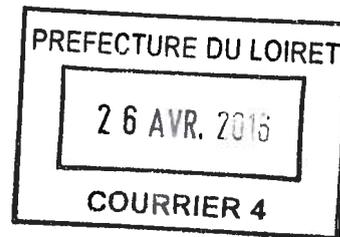
Les restes à réaliser 2015 sont les suivants :

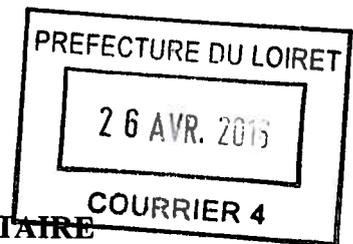
Dépenses d'investissement : 101 250,00 €

Recettes d'investissement : 469 500,00 €

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/04/16.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

21/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, Mr Jean-Paul ROCHE
(ne prend pas part au vote et quitte la salle)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe SPANC.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe SPANC. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2016 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

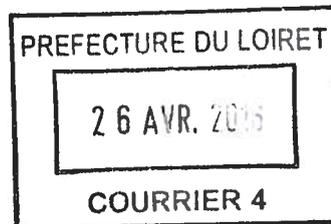
APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	26 762,20 €	667,03 €	638,97 €
Recettes d'investissement	26 762,20 €	1 306,00 €	
Dépenses de fonctionnement	76 336,48 €	47 426,54 €	- 5 086,14 €
Recettes de fonctionnement	76 336,48 €	42 340,40 €	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2015 pour ce budget.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/4/2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

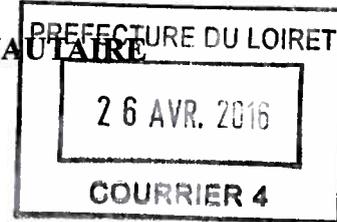


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

22/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIERE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, Mr Jean-Paul ROCHE
(ne prend pas part au vote et quitte la salle)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe
ZAE Chavannerie II. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes
du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit
être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2016 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le
comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes
qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe
ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	523 640,62 €	507 927,20 €	- 33 978,83 €
Recettes d'investissement	523 640,62 €	473 948,37 €	
Dépenses de fonctionnement	575 048,27 €	474 493,20 €	30 596,67 €
Recettes de fonctionnement	575 048,27 €	505 089,87 €	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2015 pour ce budget.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le *26/4/2016*

Le Président,
 Jean-Paul ROCHE

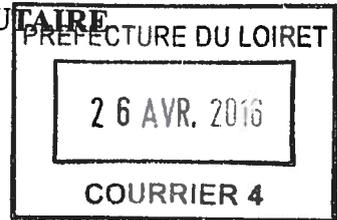


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

23/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, Mr Jean-Paul ROCHE
(ne prend pas part au vote et quitte la salle)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe Prestations de service.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe
Prestations de services. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de
recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en
recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2016 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le
comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes
qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

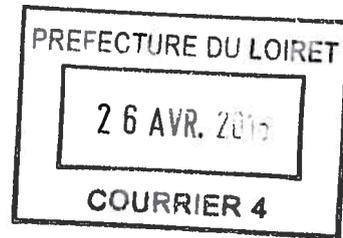
APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe
Prestations de services pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Dépenses de fonctionnement	100,47 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	100,47 €	0,00 €	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2015 pour ce budget.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le 26/04/16

Le Président,
 Jean-Paul ROCHE





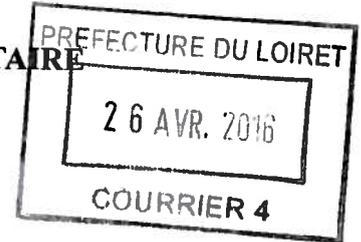
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

24/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget principal.

A la lecture du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AFFECTE les résultats de clôture 2015 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **438 174,16 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de
fonctionnement reporté » pour un montant de 384 102,16 €.
Proposition d'affectation au compte 1068 de la section de d'investissement « Excédents de
fonctionnement capitalisés » pour un montant de 54 072,00 €.
- Le déficit d'investissement de **422 322,00 €** est repris au compte 001 solde d'exécution de la
section d'investissement reporté.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/04/2016.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

25/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe SPANC.

A la lecture du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015 du budget annexe SPANC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AFFECTE les résultats de clôture 2015 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **24 790,79 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **7 782,48 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/04/2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

26/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II.

A la lecture du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AFFECTE les résultats de clôture 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **1 198,78 €**
Repris au compte 002 de la section de fonctionnement dépense « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **11,41 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/04/16

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

27/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe Prestations de services.

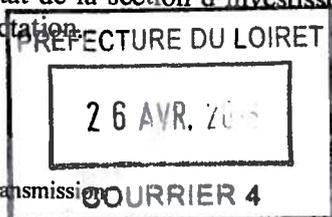
A la lecture du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015 du budget Prestations de services,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AFFECTE les résultats de clôture 2015 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **100,47 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à **0,00 €**, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le



Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

28/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Taxe d'habitation : abattements sur la base d'imposition des habitations principales.

Conformément aux dispositions de l'article 1411 du code général des impôts, la valeur locative afférente à l'habitation principale de chaque contribuable est diminuée :

- d'un abattement obligatoire pour charges de famille ;
- et, le cas échéant, d'abattements facultatifs à la base dont l'institution est laissée à l'appréciation des communes et EPCI à fiscalité propre (établissements publics de coopération intercommunale).

Par ailleurs, il est rappelé que les délibérations relatives à l'adoption d'une politique d'abattement sont rendues exécutoires avant le 1^{er} octobre de l'année N pour mise en application à compter du 1^{er} janvier N+1.

La présente délibération prendra ainsi effet au **1^{er} janvier 2017**.

1/Abattements obligatoires :

Les abattements pour charges de famille sont obligatoires.

Ils sont fixés par la loi à un minimum de :

- 10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge ;
- 15% de cette même valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir les taux d'abattement minimum pour charges de famille dans le cadre de la définition des abattements obligatoires.

2/ Abattements à la base facultatifs :

2.1 L'abattement général à la base

Les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent instituer, au profit de l'ensemble de leurs contribuables, un abattement facultatif à la base dans la limite de 15% maximum.

Considérant l'intérêt de procéder à une application homogène de l'abattement général à la base sur l'ensemble des bases de l'intercommunalité et d'assurer un produit suffisant à la communauté de communes, il est proposé de fixer le taux d'abattement général à la base à 0%.

2.2 L'abattement spécial à la base

Les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent également instituer un abattement facultatif à la base en faveur des contribuables :

- dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la valeur locative moyenne des logements, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal
- et dont le revenu fiscal de référence n'excède pas une certaine limite.

Le taux de cet abattement peut être fixé, par délibération, jusqu'à 15% maximum de la valeur locative moyenne des logements.

Considérant l'intérêt de procéder à une application homogène de l'abattement spécial à la base sur l'ensemble des bases de l'intercommunalité et d'assurer un produit suffisant à la communauté de communes, il est proposé de fixer le taux d'abattement spécial à la base à 0%.

2.3 L'abattement spécial de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides

Cet abattement supplémentaire est institué sur délibération des communes ou EPCI à fiscalité propre.

L'abattement est de 10%. Il concerne les personnes suivantes :

1. titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;
2. titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
3. personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;
4. titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
5. personnes qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées ci-avant aux 1. à 4.

Cet abattement n'est soumis à aucune condition de revenus.

Par la présente, compte tenu de l'intérêt de mettre en œuvre une politique d'abattement ciblée, permettant d'alléger la taxe d'habitation de personnes handicapées ou invalides à l'échelle du territoire communautaire, il est proposé d'instituer un abattement spécial de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 16 voix pour et 9 abstentions : (Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU),

FIXE les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille à :

10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge ;

15% de cette même valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge.

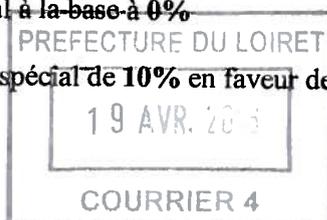
FIXE le taux d'abattement général à la base à 0%

FIXE le taux d'abattement spécial à la base à 0%

INSTITUE le taux d'abattement spécial de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

19 avril 2016



Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

29/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote des taux de fiscalité 2016.

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 8 mars 2016, il est proposé d'augmenter les taux selon la présentation suivante :

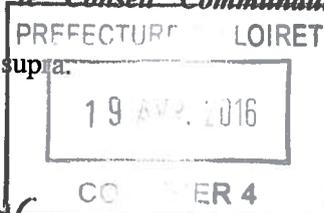
TAXES	RAPPEL TAUX 2015	TAUX 2016
TAXE HABITATION	7,62 %	7,98 %
TAXE FONCIERE BATIE	1,28 %	1,50 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,31 %	3,34 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (taux maximum de droit commun 2016)	25,47 %	26,17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 voix pour et 1 voix contre :

(M. Michel TATIN)

ADOPTE les taux présentés supra.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19 avril 2016



Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

30/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocélyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 pour les communes du SMIRTOM de Beaugency.

Le comité syndical du SMIRTOM de Beaugency a fixé la contribution de la Communauté de communes des Portes de Sologne à la somme de **262 716 €** pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

FIXE les taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit, pour les communes d'Ardon et de Ligny le Ribault :

	Bases 2016	Taux proposés pour 2016	Produits attendus	Rappel du taux 2015
ARDON	1 164 704 €	12%	139 764 €	12%
LIGNY LE RIBAUT	1 024 602 €	12%	122 952 €	12%
TOTAL			262 716 €	

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

31/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 pour les communes du
SMICTOM de Sologne.

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la Communauté de communes
des Portes de Sologne à la somme de **1 131 229 €** pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

FIXE les taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes
de la Ferté Saint Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely.

	Bases 2016	Taux proposés pour 2016	Produits attendus	Rappel du taux 2015
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 629 910 €	12,80%	720 628,00 €	12,80%
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 554 139 €	12,80%	198 930,00 €	12,80%
MENESTRAU-EN-VILLETTE	1 109 547 €	12,80%	142 022,00 €	12,80%
SENNELY	544 133 €	12,80%	69 949,00 €	12,80%
TOTAL			1 131 229,00 €	

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19 avril 2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

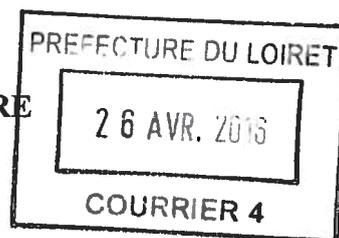


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

32/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2016 du budget principal.

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 8 mars 2016, il est proposé au Conseil
communautaire d'adopter le budget primitif 2016 du budget principal de la Communauté de
communes en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	7 737 888 €	Recettes de fonctionnement :	7 737 888 €
Dépenses d'investissement :	1 273 937 €	Recettes d'investissement :	1 273 937 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTÉ les différents chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 de la
Communauté de communes. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **7 737 888 €**.

ADOPTÉ les différents chapitres de la section d'investissement du budget primitif 2016 de la
Communauté de communes. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **1 273 937 €**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 26 avril 2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

33/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2016 du budget annexe SPANC.

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 8 mars 2016, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe SPANC, équilibré comme suit :

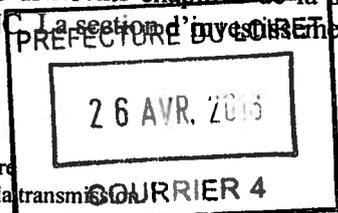
Dépenses de fonctionnement :	83 640 €	Recettes de fonctionnement :	83 640 €
Dépenses d'investissement :	42 937 €	Recettes d'investissement :	42 937 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte les différents chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 du budget annexe SPANC. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **83 640 €**.

ADOpte les différents chapitres de la section d'investissement du budget primitif 2016 du budget annexe SPANC. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **42 937 €**.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le



26/04/2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

34/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marçilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II.

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 8 mars 2016, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	498 748,00 €	Recettes de fonctionnement :	498 748,00 €
Dépenses d'investissement :	485 039,00 €	Recettes d'investissement :	485 039,00 €

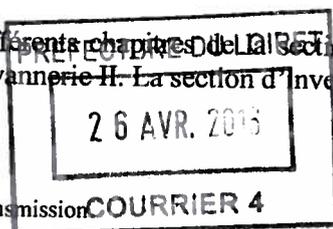
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE les différents chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **498 748,00 €**.

ADOPTE les différents chapitres de la section d'investissement du budget primitif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **485 039,00 €**.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le



26/04/2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

35/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget primitif 2016 du budget annexe Prestations de services.

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires du 8 mars 2016, il est proposé au Conseil
communautaire d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe Prestations de services, équilibré
comme suit :

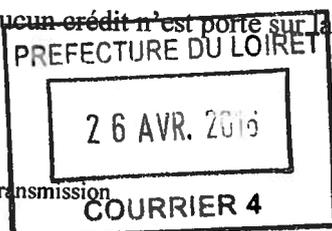
Dépenses de fonctionnement :	13 300 €	Recettes de fonctionnement :	13 300 €
------------------------------	----------	------------------------------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTÉ les différents chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 du budget
annexe Prestations de services. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **13 300 €**.

PRÉCISE qu'aucun crédit n'est porté sur la section d'investissement qui s'équilibre à **0,00 €**.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le



26/04/2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

36/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elisabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Versement de subventions à des associations.

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2016, la Communauté de communes verse une
subvention de fonctionnement à différentes associations ou établissements :

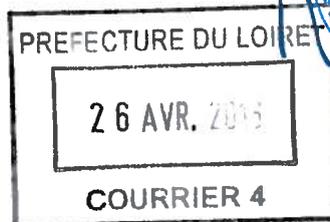
	Rappel subventions 2015	subventions accordées 2016
OTSI	71 726 €	67 636 €
CILS subvention de fonctionnement	45 612 €	46 000 €
<i>CILS subvention exceptionnelle</i>	8 000 €	
Les Petits Loups	45 790 €	38 000 €
Aide à domicile	21 500 €	15 000 €
Collège Pré des Rois	16 400 €	11 400 €
FSE du collège	1 800 €	1 800 €
UNSS	1 800 €	1 800 €
Mission locale	9 563 €	8 500 €
Amicale du personnel	6 405 €	6 000 €
ESC Natation subvention de fonctionnement	5 600 €	5 600 €
<i>ESC Natation subvention exceptionnelle</i>	1 000 €	
Soins à domicile	4 000 €	3 500 €
CLIC	4 100 €	3 500 €
Jardin et vie	250 €	250 €
Montant total	243 546 €	208 986 €

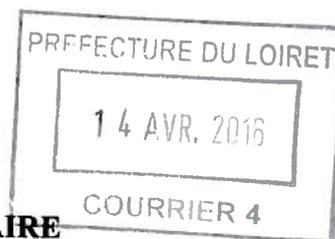
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VERSE une subvention de fonctionnement aux différentes associations ou établissements ci-dessus.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26 avril 2016





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

37/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups ».

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention
dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie
afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association « Les Petits Loups » est d'ordre social (halte garderie parentale
pour des enfants de trois mois à quatre ans). Cette halte garderie parentale est créée, organisée et gérée
par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20
enfants de l'âge de trois mois à quatre ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la
Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre, un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de
communes des Portes de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux
frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

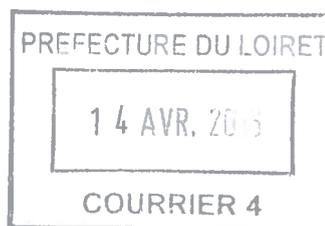
Il est prévu d'attribuer à l'association « Les Petits Loups » une subvention d'un montant de 38 000 €
pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2016 avec l'association « Les Petits Loups ».

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 14/04/16.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

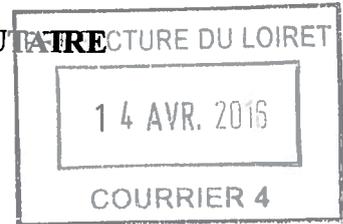


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

38/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa**beth** CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIERE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat financier avec le CILS.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention
dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie
afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion
professionnelle.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de
communes des Portes de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux
frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

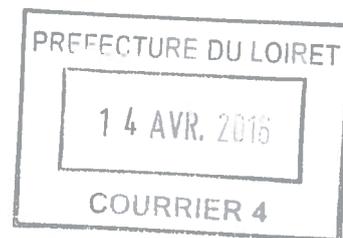
Il est attribué à l'association CILS une subvention d'un montant de 46 000 € pour l'année 2016. Cette
subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de
communes aux activités de ladite association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2016 avec le CILS.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 14 avril 2016.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

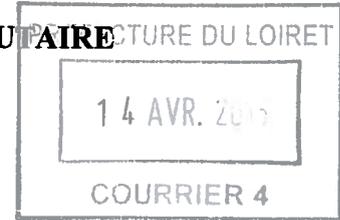


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

39/16

Date d'affichage : 15/04/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa^beth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat financier 2016 avec l'OTSI.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette
subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé en
bénéfice afin d'en définir l'objet et le montant.

L'Office de Tourisme Intercommunal du canton de La Ferté Saint Aubin s'est vu déléguer par le
Conseil Communautaire du Canton de La Ferté Saint Aubin par délibération du 30 mars 2007, les
missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de
Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme.
Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribue
annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses
obligations de prestations de service.

Une nouvelle convention d'objectifs a été validée par le Conseil communautaire du 24 octobre 2012
pour une durée de 3 ans. Par avenant n° 3 (délibération du 17 novembre 2015), la convention a été
prolongée jusqu'au 31 décembre 2016.

La convention prévoit que la mise en œuvre du programme d'actions est financée par une subvention annuelle d'un montant de 37 000 €. Cette subvention peut toutefois être ajustée à hauteur de 34 000 € pour 2016. La convention d'objectifs est modifiée en conséquence.

Par ailleurs, il est attribué à l'Association OTSI une subvention complémentaire d'un montant de 33 636 € pour la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association. Ce montant est une estimation maximale. Le versement de la subvention sera effectué au regard des titres émis à l'encontre de l'association et ceci au titre de l'exercice comptable 2016.

Il conviendra de régulariser sur 2017 le montant versé en 2016 au titre de la mise à disposition de l'agent communautaire.

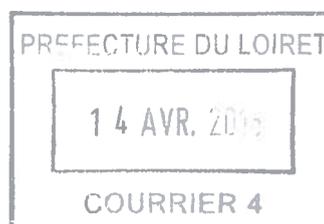
Au total une subvention d'un montant de 67 636 € sera versée à l'office de tourisme en 2016, décomposée comme suit :
34 000 € au titre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs.
33 636 € au titre du personnel mis à disposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2016 avec l'OTSI.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 14 avril 2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

40/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

Conformément à l'article 1er du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent communautaire titulaire du grade d'assistant socio-éducatif principal auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin pour exercer les fonctions d'accompagnement social de la personne dans le cadre de l'aide à la personne, d'instruction administrative des dossiers de demandes d'aides, d'instruction de suivi des demandes de logement, de participation aux projets et actions de prévention, développement et animation de partenariats.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique (CT) pour information.

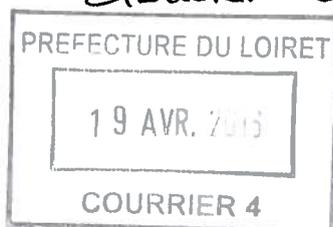
Ces dispositions sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le CCAS de la Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTÉ de signer la convention de mise à disposition d'un assistant socio-éducatif principal à hauteur de 70 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *19 avril 2016.*



Le Président,
Jean-Paul ROCHE

